Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°16- RESSOURCES HUMAINES

Créations, modifications et suppressions d'emplois

Rapporteur :

M. Etcheverry,
adjoint

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N°16 – RESSOURCES HUMAINES

Créations, modifications et suppressions d'emplois

M. Etcheverry, 1er adjoint, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer, modifier et supprimer les emplois suivants :

I) CREATIONS D'EMPLOI PERMANENT

- Au 01/09/2026, 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques

- Au 01/09/2026, 1 emploi permanent à temps complet d'agent des écoles sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques

- Au 01/09/2026, 1 emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent des écoles et des bâtiments communaux sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques

- Au 01/09/2026, 1 emploi permanent à temps complet de référente numérique et chargée de communication à la Médiathèque sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs

- Au 01/09/2026, 1 emploi permanent à temps complet de régisseur lumière et assistant coordinateur technique sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maitrise, des techniciens, des adjoints du patrimoine et des assistants de conservation du patrimoine

Ces emplois pourront être occupés soit par le recrutement d'un fonctionnaire soit par un contractuel en référence à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) suivant les profils sélectionnés.

II) CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

- 4 emplois d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), en CDD à temps non complet (entre 4h et 14h par semaine en fonction des besoins) pour l'année scolaire 2026/2027 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités sur le grade d'adjoint technique, 1er échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur)

- 3 emplois de contractuel à temps complet à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026 pour des emplois d'agent polyvalent des écoles et bâtiments communaux dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, 1er échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur)

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- 2 emplois d'animateur(trice) temborada à temps non complet (8h par semaine) à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités.

- Au 1er octobre 2026 et jusqu'au 15 juin 2027, deux emplois à temps non complet de 3 heures par semaine en moyenne sur la période, de formateur des MNS sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

III) MODIFICATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Suite à promotions internes :

- Au 01/07/2026, modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable du pôle espaces verts et cimetières et adjoint au directeur des espaces verts ouvert au cadre d'emplois des techniciens.
 L'emploi est désormais ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au grade d'ingénieur.

- Au 01/07/2026, modification de l'emploi permanent à temps complet de secrétaire du Maire ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs.
 L'emploi s'intitule désormais chargée de gestion administrative ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et d'attaché dans le cadre de l'évolution de carrière de l'agent en place et de l'évolution de ses missions.

- Au 01/07/2026, modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable des équipes électricité voirie et festivités ouvert au cadre d'emplois des agents de maitrise.
 L'emploi est désormais ouvert aux cadres d'emplois des agents de maitrise et des techniciens.

- Au 01/07/2026, modification de l'emploi permanent à temps complet d'agent des écoles ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.
 L'emploi est désormais ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maitrise.

- Au 01/07/2026, modification de l'emploi permanent à temps complet d'ATSEM ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.
 L'emploi est désormais ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maitrise.

Réorganisation de service suite départ retraite :

- Au 01/09/2026 modification de l'emploi permanent à temps complet de responsable du site sportif de chantaco ouvert au cadre d'emplois des techniciens.
 L'emploi est désormais ouvert aux cadres d'emplois des techniciens et des agents de maitrise.

- Au 01/09/2026 modification de l'emploi permanent à temps complet d'instructeur ADS ouvert au cadre d'emplois des techniciens.
 L'emploi est désormais ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs, des adjoints techniques, des agents de maitrise et des techniciens.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

IV) SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Réorganisation services :

- Au 01/07/2026, suppression d'un emploi permanent à temps complet de chargé de la politique de proximité, du PCS et du SIG

Départs retraite :

- Au 01/07/2026, suppression de 2 emplois permanents à temps complet de responsable du pôle logistique et ressources

- Au 01/07/2026, suppression de l'emploi permanent à temps complet d'Agent de Surveillance de la Voie Publique

Les crédits suffisants ont été prévus au budget 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les créations, modifications et suppressions visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 juin 2026,

- approuve les créations, modifications et suppressions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-16-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François Irigoyen